

Affaires courantes

Comme c'est effectivement son gouvernement qui a approuvé ce plan d'entreprise, pourquoi le gouvernement aurait-il le droit d'imposer sa volonté en fermant tous les bureaux de poste au Canada? Et qu'y a-t-il de mal à vouloir les garder? De toute évidence, s'il s'agit d'ingérence politique dans un cas, il en va de même dans l'autre cas et, si une façon d'agir est parfaitement acceptable, l'autre devrait l'être aussi. C'est la première question à laquelle je voudrais que le ministre réponde.

Deuxièmement, il affirme que Postes Canada était auparavant déficitaire et que les Canadiens ont supporté ce déficit. Je suis d'accord. Il dit que la société tire 80 p. 100 de ses recettes des entreprises. Le ministre croit-il que ces 80 p. 100 représentent une perte? Il a déclaré que les Canadiens soutiendraient les entreprises. Ne convient-il pas avec moi que sa documentation révèle le contraire, à savoir que le courrier publicitaire sans intérêt constitue la plus importante source de profits? En fait, cela produit énormément de recettes et de bénéfices pour Postes Canada, comme en témoigne le dernier rapport annuel de cette société.

Puisque le ministre sait probablement qu'il en est ainsi, je me demande pourquoi il a prétendu que les citoyens canadiens appuyaient les entreprises en voulant maintenir un service postal public.

Deuxièmement, je crois avoir prouvé que le ministre avait tort de dire que Postes Canada soutenait les entreprises lorsqu'elle perdait de l'argent et que le public subventionnait donc les entreprises. De toute façon, s'il a raison, ne serait-il pas juste de dire, inversement, que les entreprises subventionnent tous les autres lorsque la Société des postes est rentable? Et s'il en est ainsi, pourquoi veut-il la vendre maintenant?

M. Andre: Monsieur le Président, je ne veux pas critiquer l'anglais du député. Son anglais est excellent, étant donné que sa première langue est le français. Je faisais remarquer qu'à l'instar de beaucoup d'autres Canadiens, sous l'influence des États-Unis, on laisse tomber les adverbes. Comme Nancy White l'a dit lors d'une de ses émissions à la radio, l'adverbe disparaîtra-t-il graduellement ou très vite? C'est tout ce que je voulais dire.

La prétendue politique de fermeture des bureaux de poste ruraux est farfelue. Aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques, toutes les sociétés doivent actuellement produire un plan d'entreprise.

Une voix: La Loi sur les corporations de la Couronne.

M. Andre: Oui, la Loi sur les corporations de la Couronne. De toute façon, elles doivent soumettre un plan d'entreprise contenant entre autres leurs prévisions en matière d'expansion et de croissance pour les prochaines années et la façon dont elles entendent s'y prendre pour y parvenir. Tout cela est prévu dans la loi. Il ne s'agit pas de directives détaillées provenant du gouvernement, mais bien d'un document que diffuse la direction de la Société pour informer le gouvernement, la Chambre, le pays, enfin tout le monde, de ce qu'elle a l'intention de faire.

Dans son plan d'entreprise, la Société signalait sa politique en ce qui concerne les opérations rurales, et comme le député le sait, la politique actuelle est la suivante: quand l'occasion se présente de façon naturelle, aucun employé n'a à être licencié ou mis à pied. . .

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Andre: J'ai bien entendu le député qui a donné, au cours de son intervention, sa version des faits en ce qui concerne Dalkeith, du «pot-de-vin» qui aurait été versé, selon ses dires. De toute façon, la politique est très claire. Lorsque. . .

M. Boudria: Je n'ai accusé personne d'avoir commis un crime.

M. Andre: Voyons, j'ai simplement écouté le discours du député, je n'ai pas dit qu'il avait commis un crime.

M. Boudria: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, je n'ai accusé personne d'avoir commis un crime. L'offre d'un pot-de-vin constitue un crime aux termes du Code criminel. . .

M. Andre: Monsieur le Président, je me demande si on me laissera parler. Il semble que le député ne peut s'empêcher. . .

M. Boudria: Il n'a pas retiré ses paroles.

M. Andre: Le revoilà qui m'interrompt! Il ne me laisse pas placer une phrase, il faut qu'il m'interrompe encore une fois! Va-t-il me laisser parler? Moi, je l'ai bien écouté sans l'interrompre. Aurait-il l'obligeance de me laisser continuer?

Je ne l'ai pas accusé d'avoir fait quoi que ce soit d'illégal, au nom du ciel. Ce que j'ai dit, il le sait, c'est que la politique de la Société des postes pour ce qui concerne...

M. Boudria: Ce n'est pas ce qu'il a dit!